

AR PREFECTURE

082-200061257-20190325-03201904-DE

Regu le 26/03/2019

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

CONSEIL SYNDICAL

REUNION DU 25 MARS 2019

Date d'envoi de la convocation : 15 mars 2019

L'An deux mille dix-neuf et le 25 du mois de mars (25.03.2019) à 17 heures 00 minutes, le Conseil Syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 15 mars 2019, s'est assemblé en salle du Conseil, à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

PRESENTS : 12

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. BERTELLI Jean-Claude (2^{ème} Vice-Président), M. MARTY Patrick (3^{ème} Vice-Président), Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire), Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire), M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), Mme TURELLA-BAYOL Frédérique (Déléguée titulaire), M. VERIL Claude (Délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)

REPRÉSENTÉS : 2

M. ASTRUC Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BESIERS Jean-Philippe (Président)
M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président) a donné pouvoir à M. MARTY Patrick (3^{ème} Vice-Président)

EXCUSÉS : 4

Mme DEBIAIS Francine (4^{ème} Vice-Présidente), M. CALAFAT Alexis (Délégué titulaire), M. GARRIGUES Francis (Délégué titulaire), Mme LAMERA Emeline (Déléguée titulaire)

Le Conseil syndical a désigné pour Secrétaire de séance **M. BERTELLI Jean-Claude**

DELIBERATION N°03/2019-04
DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE TECHNIQUE
DANS LE CADRE DE LA DSP RELATIVE A LA CONCEPTION,
AU FINANCEMENT, A L'ETABLISSEMENT ET A L'EXPLOITATION
DU RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT
DE TARN-ET-GARONNE

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil Syndical Mixte Tarn et Garonne Numérique n°01/2019-02 du 7 janvier 2019 portant choix du délégataire et approbation de la convention de délégation de service public et de l'acte de délégation imparfaite,

Vu la convention de délégation de service public relative à la conception, au financement, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques de Tarn-et-Garonne, conclue le 30 janvier 2019 avec le groupement composé des sociétés ALTITUDE INFRASTRUCTURE THD et BARA,

Considérant que la société OCTOGONE FIBRE se substitue en tant que Délégataire de service public, automatiquement et de plein droit, au Groupement Délégataire (ALTITUDE INFRASTRUCTURE THD et BARA),

Considérant que conformément à l'article 5.8.7 de la convention, un Comité technique doit être constitué,

Conformément à la convention de délégation de service public, le Comité technique doit être composé de représentants des Parties. Chacun de ces représentants pourra être accompagné de toutes personnes qu'il jugera utile de s'adjoindre pour les besoins de cette réunion.

Ce Comité technique se réunira :

- au moins une (1) fois par mois pendant la phase de conception et d'établissement du Réseau ;
- au moins quatre (4) fois par an par la suite ;
- en tout état de cause, à chaque fois qu'une des Parties le demandera

Ce Comité technique aura notamment pour fonction :

- de suivre la phase de conception et de déploiement des infrastructures,
- d'analyser les comptes rendus trimestriels transmis par le Délégataire conformément au formalisme prévu à l'Article 5.8.4 de la convention de DSP

Les réunions du comité technique auront lieu à l'Hôtel de Département situé 100 boulevard Hubert Gouze à MONTAUBAN.

Conformément à l'énoncé ci-dessus, le président propose de désigner en séance :

- 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants pour siéger lors de ces comités techniques (le 1^{er} délégué désigné assurera la présidence de ce comité technique, l'ordre de désignation des XX autres délégués déterminera l'ordre de suppléance à cette présidence)

Le Président de Tarn-et-Garonne Numérique siège de droit au comité technique.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré :

- **PROCEDE** à la désignation de 8 (huit) de ses membres pour siéger au comité technique de la DSP en les personnes de :
 - o Délégués titulaires : Claude JEANJEAN, Jean-Claude BERTELLI, Marie-Claude NEGRE, Christian QUATRE
 - o Délégués suppléants : Francine DEBIAIS, Thierry DELBREIL, Monique FERRERO, Claude VIGOUROUX
- **DESIGNE** le premier délégué titulaire, Claude JEANJEAN, pour assurer la présidence du comité technique

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés

Certifié exécutoire par le
Président compte-tenu de
l'envoi en préfecture le **26 MARS 2019**

et de la publication le **02 AVR. 2019**

Fait à Montauban, le 26 mars 2019

Le Président,
Jean-Philippe BESJERS

Syndicat Mixte
Tarn-et-Garonne Numérique
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze
82013 MONTAUBAN cedex
siret : 200 061 257 00016 - ape : 8411Z

